

ASSEMBLÉE NATIONALE  
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1318

présenté par  
M. Ben Cheikh, rapporteur  
-----

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                     |            |            |
|------------------------------------------------|------------|------------|
| Programmes                                     | +          | -          |
| Action de la France en Europe et dans le monde | 0          | 19 000 000 |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | 19 000 000 | 0          |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | 0          | 0          |
| TOTAUX                                         | 19 000 000 | 19 000 000 |
| SOLDE                                          | 0          |            |

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stratégie interministérielle d’attractivité universitaire de notre pays « Bienvenue en France » prévoit un doublement du nombre de bourses d’études d’ici 2027 (soit un objectif de 15 000 bourses). D’après le ministère, elle demeure la feuille de route de notre politique d’attractivité universitaire et scientifique.

Dans un contexte d’attractivité des étudiants et des chercheurs internationaux qui demeure extrêmement concurrentiel, si la France veut se donner les moyens d'atteindre cet objectif, il conviendrait de majorer les bourses d'environ 19 millions d'euros.

Pour ce faire, le présent amendement abonde l'action 04 *Enseignement supérieur et recherche* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence* de 19 millions d'euros (en AE et en CP) à partir de l'action 06 *Soutien* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il ne souhaite pas réduire les moyens de ce dernier et appelle donc le Gouvernement à rétablir les crédits en cas d'adoption de l'amendement.